

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20230609-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE Département de la Loire secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel: 04 77 51 51 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15 Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11 Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s:

Christophe Martin donne procuration à Nadège Rivoire Isabelle BAAS donne procuration à Marie-Christine Chaprier Fabien PLASSON donne procuration à Etienne Careil Christine ROBIN donne procuration à Estelle Trémoulhéac

Date de convocation: 02 juin 2023

Secrétaire de séance : Patricia Dumas

OBJET: Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AC 31, 32 et 33, 4 rue du Moulin, appartenant aux consorts Mathevets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire Céline Elie Secrétaire de séance Patricia Dumas

Pouma